



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 novembre 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 27 (dont 10
procurations)

N° 6

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**AMENAGEMENT
ET
L'EXPLOITATION
DE L'ISDND DE
GAIA EN
GROUPEMENT
D'AUTORITES
CONCEDANTES**

**CONVENTION
CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT
D'AUTORITES
CONCEDANTES**

AVENANT N° 1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

24 NOV. 2020

Publiée ou notifiée le :

24 NOV. 2020

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-5-1, L.1414-1 et suivants, et l'article L.1414-3,

Vu l'article L3112-1 du Code de la Commande publique,

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président

Mmes et MM. JS. LALOY – J. KUCHNA – M. CHARASSE – F. SENNEPIN – N. COULANGE – N. CHAMOIX-BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. T. LAPLACE - JP. RAYMOND – S. BRUNO – J. ALMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme C. BARDOT, Vice-Présidente.

Mmes et MM. F. SZYPULA – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – P. COLAS – T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET R. DEJEAN – C. DUMONT – S. MORIER-MIZOULE – P. BONNET, Conseillers Délégués

Absents ayant donné procuration :

Mme Elisabeth CUISSET à M. Frédéric AGUILERA – M. Michel MARIEN à M. Bernard AGUIAR – M. Romain LOPEZ à Frédéric AGUILERA – M. Jacques TERRACOL à M. Jean-Claude BRAT – Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN – Mme Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA – M. Franck GONZALES à M. François SENNEPIN – M. Jean-Dominique BARRAUD à Mme Charlotte BENOIT – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christine BOUARD à M. Bernard AGUIAR.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n°11 du Bureau Communautaire du 21 novembre 2019 portant approbation de la convention constituant le groupement d'autorités concédantes entre Vichy Communauté et le Syndicat d'Etudes et d'Elimination des déchets du Roannais (SEEDR), pour le lancement d'une délégation de service public conjointe pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de GAIA,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 introduisant un nouvel article L1411-1-5 au CGCT précisant la composition des commissions de délégation de service public chargées d'analyser les candidatures et les offres comme suit :

- 1 représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la commission de délégation de service public de chaque membre du groupement qui dispose d'une telle commission,
- 1 représentant pour chacun des autres membres du groupement, désigné selon des modalités qui leur sont propres,

Considérant que l'article 5 de la convention de groupement précitée désigne, pour représenter Vichy Communauté à la commission de délégation de service public du groupement, trois membres de sa commission de délégation de service public,

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure un avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement modifiant la composition de la commission de délégation de service public en portant le nombre de représentant de Vichy Communauté à un membre, conformément à l'article L1411-5-1 du CGCT,

- de désigner pour siéger au sein de la commission de délégation de service public du groupement :

- . M. Bernard AGUIAR, titulaire
- . Mme Elisabeth BARGE, suppléante

- d'autoriser le Président ou la Conseillère délégué à la commande publique à signer la convention de groupement d'autorités concédantes entre Vichy Communauté et le SEEDR et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 19 novembre 2020.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19/11/2020

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - AMENAGEMENT ET

Objet de l'acte : L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE GAIA EN GROUPEMENT D'AUTORITES
CONCEDANTES - CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT
D'AUTORITES CONCEDANTES - AVENANT N° 1

.....

Date de décision: 19/11/2020

Date de réception de l'accusé 24/11/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 19NOV2020_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201119-19NOV2020_6-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 6.pdf (99_DE-003-200071363-20201119-19NOV2020_6-DE-
1-1_1.pdf)